ÉLECTION TPE 2021 **22 MARS** AU **6 AVRIL**

DERNIÈRES PRÉCISIONS Avant le top départ !



À seulement quelques jours de l'ouverture du scrutin et alors que les électeurs commencent à recevoir leur matériel de vote, la DGT vient de nous apporter quelques précisions bienvenues sur le déroulement du vote.

Pour rappel :

- à compter du 22 mars et jusqu'au 6 avril, chaque électeur a le choix entre deux modalités de vote :
- soit par correspondance,
- soit en ligne sur le site www.election-tpe.gouv.fr

Attention !

Si un salarié utilise ces deux modalités de vote, seul son vote internet sera retenu.



Modalités pratiques du vote

Selon le mode de scrutin retenu, le processus va se dérouler de la façon suivante :



Vote par correspondance

L'électeur utilisera le matériel de vote par correspondance reçu récemment à son domicile. Il devra :

- détacher le bulletin de vote fourni ;
- noircir une seule case ;
- placer son bulletin de vote dans l'enveloppe pré affranchie ;
- poster son vote au plus tard le 6 avril (le courrier devant être arrivé au centre de vote avant le 12 avril inclus).



Vote par voie électronique

À compter du **22 mars 10 heures, et jusqu'au 6 avril 18 heures**, l'électeur devra suivre les étapes suivantes afin que son vote puisse être pris en compte :

ÉTAPE 1	Se connecter à son espace de vote sur le site <u>www.election-tpe.gouv.fr</u> à l'aide de ses identifiant de vote et code confidentiel reçus récemment par courrier du ministère. Lui sera alors demandé de reporter le code CAPTACHA indiqué, avant de se connecter.
ÉTAPE 2	Prendre connaissance des candidatures et des programmes puis cliquer sur le bouton « je suis décidé JE VOTE ».
ÉTAPE 3	S'authentifier par téléphone afin de sécuriser son espace de vote. L'électeur devra indiquer un numéro de portable ou de fixe, afin de recevoir par SMS ou via un appel vocal, un code d'accès à six chiffres qu'il faudra renseigner pour accéder au bulletin de vote.
ÉTAPE 4	Sélectionner l'organisation syndicale de son choix puis cliquer sur le bouton « suivant ».
ÉTAPE 5	Attester sur l'honneur qu'il remplit bien les conditions pour voter puis valider son vote en cliquant sur le bouton « <i>je vote</i> ». Attention, tout vote validé est définitif et non modifiable. Par contre, si le vote n'est pas validé, le bulletin généré sera détruit et il faudra recommencer le processus au début.
ÉTAPE 6	Obtenir une preuve du vote qui, une fois validé génère un message confirmant la date et l'heure de son enregistrement. L'électeur pourra également télécharger la preuve de son vote et contrôler la présence de son bulletin dans l'urne en cliquant sur le bouton « <i>contrôler</i> ».

Vous trouverez en annexe (page 5 à 8) la présentation illustrée de ces différentes étapes mise à notre disposition par la DGT.

Assistance téléphonique pendant le vote

La DGT met à disposition des électeurs une assistance téléphonique afin de répondre à leurs questions et les accompagner pendant toute la phase du vote au **09 69 37 01 37** :

Actuellement	. du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures et ce jusqu'au vendredi 19 mars
Le week-end du 20 et 21 mars précédent le vote	. de 9 heures à 18 heures
Du 22 mars au 6 avril (période de vote)	. 7j/7 de 8 heures à 20 heures
À partir du 7 avril	. du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures.

Il sera demandé à chaque électeur ayant composé ce numéro, ses nom et prénom, date et lieu de naissance, urne (région, IDCC, collège).

Réassort du matériel de vote

Les salariés qui n'auront pas reçu leur matériel de vote ou bien l'auront égaré pourront, en contactant l'assistance téléphonique au **09 69 37 01 37**, demander qu'il leur soit renvoyé :

jusqu'au 24 mars s'il est nécessaire de changer leur adresse postale (pour rappel, toute demande de modification de l'adresse postale doit être effectuée par l'électeur depuis le site Grand Public, ou par courrier)

jusqu'au 29 mars sans changement de l'adresse postale.

Mise à disposition des électeurs d'un poste de vote dans les DIECCTE

Les électeurs des DROM-COM le souhaitant pourront se rendre dans les locaux de la DIECCTE pour voter sur un poste dédié.

Compte tenu du contexte sanitaire, chaque DIECCTE pourra fixer elle-même les modalités d'accueil des électeurs. La DGT nous a affirmé que toutes les DIECCTE étaient prêtes et qu'il ne fallait pas hésiter à prendre contact avec elles.

Transmission des indicateurs de vote

Tout au long du scrutin, les organisations syndicales candidates seront régulièrement tenues au courant de l'évolution des votes par correspondance et des votes électroniques.

La Confédération fera un point régulier sur ces indicateurs, via le site <u>www.info-tpe.fr</u> et les réseaux sociaux.

Les résultats seront proclamés lors de la CNOV, le 16 avril 2021, à l'issue du dépouillement et seront transmis pour validation aux différentes CROV, en fin de journée.

Nous attirons l'attention de nos représentants dans les différentes CROV, sur la nécessité de participer à ces CROV qui devront impérativement se tenir le 16 avril. La convocation à la CROV vous sera transmise prochainement par chaque DIRECCTE qui décidera seule des modalités pratiques.

Questions diverses

La DGT nous a également apporté quelques réponses à des questions que nous avions posées.

• Distribution de tracts sur la voie publique

À la demande d'une UD, nous avons interrogé l'administration du travail sur la possibilité de déposer des tracts sur les pare-brise des véhicules, sachant que depuis le 1^{er} janvier 2021 (art. L 541-15-16 du code de l'environnement modifié par la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) « *le dépôt d'imprimés publicitaires à visée commerciale sur les véhicules est interdit »*. La DGT, confortée par le Ministère de l'intérieur, nous a confirmé que les propagandes distribuées à l'occasion des élections, qu'elles soient professionnelles ou politiques n'ont pas à être considérées comme des imprimés publicitaires à des fins commerciales.

• Procès-verbal de destruction des fichiers des électeurs

Nous avons également sollicité la DGT pour qu'elle nous fournisse un modèle de PV attestant de la destruction du fichier des électeurs TPE que nous vous avons fait suivre. Dès réception de ce PV type, nous ne manquerons pas de le faire parvenir à toutes les fédérations et unions départementales.



ANNEXE





Présentation de l'outil de vote: parcours électeur

Direction générale du travail

Etape 2 : Candidatures & programmes

Une fois l'électeur connecté, les organisations syndicales candidatent sont affichées.

2)L'électeur peut consulter les différents programmes en cliquant sur le bouton « **consulter le programme** » de chaque organisation syndicale.

3) Une fois que l'électeur a pris connaissance des programmes, il peut accéder au vote. Pour cela, il clique sur le bouton « **je suis décidé JE VOTE** »





Présentation de l'outil de vote: parcours électeur

Direction générale du travail

Etape 4 : Constitution du bulletin

6) A cette étape, l'électeur va être amené à faire son choix en sélectionnant l'organisation syndicale. L'ordre d'affichage respecte l'ordre du tirage au sort réalisé en septembre 2020 lors de la CNOV.

L'électeur a également la possibilité de sélectionner un bulletin blanc.

7) L'électeur clique sur le bouton « **Suivant** » pour accéder à la page de validation du vote.



Présentation de l'outil de vote: parcours électeur

Direction générale du travail

Etape 5 : Validation du vote

A cette étape, l'électeur va pouvoir valider son vote. Son choix est rappelé en haut de la page.

 L'électeur doit attester sur l'honneur qu'il remplit les conditions pour voter.

9) Il valide son vote en cliquant sur le bouton « Je vote ». Une fois validé, le vote est définitif et non modifiable.

A cette étape, l'électeur peut également obtenir des informations complémentaires sur la sécurité de son vote.

Aide Déconnexion () GOUVERNEMENT ÉLECTION SYNDICALE TPE 2021	
Vous êtes en mode formation	
Votre inscription sur la liste électorale Rejoin : Auvegne Rhône-Apes College : caire Convention collective : 0176 - PHARIAGEUTIQUE INDUSTRIE	
Connexion Candidate & Authentification Constitution da Vote Previes de vote billionne	
Rappel de votre choix LOGO Organisation Syndicale sélectionnée	
Pour confirmer votre choix, cochez la case ci-dessous et cliquez sur JE VOTE	
Image: State of the state o	
Cliquez (ci pour obtenir des informations complémentaires sur la sécurité du vote Contact(2) Accessibilité(2) Mentions légales(2) Legitrance gour /h(2) service public h(2) gouvernement.h(2) france.h(2) data gour.h(3)	

Présentation de l'outil de vote: parcours électeur

Direction générale du travail

Etape 6 : Preuves de vote

Une fois validé, une message confirme la date et l'heure de l'enregistrement du vote.

L'électeur à la possibilité de télécharger son émargement, preuve du son vote.

10) L'électeur peut également télécharger la photo instantanée de son bulletin chiffré ou se l'envoyer par mail.



Présentation de l'outil de vote: parcours électeur

Direction générale du travail

Dans la preuve de vote se trouve le cachet électronique du bulletin dans l'urne.

11) L'électeur peut contrôler la présence du bulletin dans l'urne en cliquant sur le lien « **Contrôler** »

GOUVERNEMENT Liberti Rostiti Fraterniti	Minister du Travall 39-43 çaul And-Corten 75902 Paris Cedex 15
	Espace de vote
Preuve de vo	te
Référence du bulletin : 10840176%751959f69e42b8 Chifferment du bulletin : NmbH2CxC2JUHT19DD0N2Y4YY 2NDJIM=2MPC3DC0VH2VH 2N2A)YIGMMF223JU2GVH2VH	
Pour contrôler la présence de	2 ley/de-wh/gu/2ve-shiptryrs/2r/sr/2/si/2/si/2/si/2/si/2/si/2/si/2
Contrôler Authenticité de la preuve Cachet serveur de VOXALY	• : parantissant l'authenticité de la preuve produite
eyiphmZvULUGIBdXZlem Ny/GotwYzNGGhOTgSM ydxE1ZTJ2WJ8NdkiL(J2Y Glorney:GFudSwTpdW https://grubswTpdW https://grubswTpdW https://grubswTpdW jdWiJJWm/XdVLS0LS1cCo NJIMiJJJWm/XdVLS0LS1cCo Z0gdMZRINTE0Y2Q2MT24 Ex12ELvkiGSUNWEIPT19LE	duzS1SG60u2S1BbHellcy8WH72L0M92HJ0Ew0OpwNr22f0A2 TuchlyM2Fk2K0HWWH3L1LM2AWH000IMBEy2f0HU2304CY tub3byj0H2M4M5amg1Ymj2A0Vja2k0YmU3N2pr0VVIMW03YWUM M921gWWH06SF13Fahdni2zm02zj12H2W1a2dW52g32f24W9 M921gWWH06SF13Fahdni2zm02zj12H2W1a2dW52g32f24W9 RMMTRMD65jMrC0YW0NDL2G520TE3Mm22h72D50H055W9 RMMTRMD65jMrC0YW0NDL2G520TE3Mm22h72D50H055WH M922T259M0V4N0VVITU27jNzd4k0E5jMr62y41jbolt50H05 W402SE15JM0V4N2W1XT27jNzd4k0E5jMr62y41jbolt50H05
Pour contrôler le cachet électr	onique de votre bulletin dans l'urne, veuillez cliquer sur le lien ci-dessus :